

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-150 du 22 Avril 1983

chargeant le Camarade David D.
GBAGUIDI, Ministre de la Jeunesse
et des Sports de l'intérim du Cama-
rade Justin GNIDEHOU, Ministre du
Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 23 Avril
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

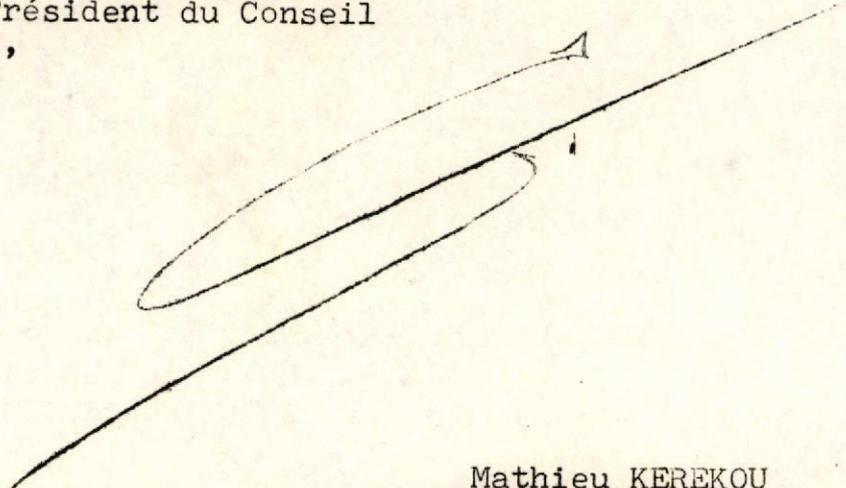
DECRETE :

ARTICLE 1er.- : Pour compter du 23 Avril 1983, le Camarade David D. GBAGUIDI, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade Justin GNIDEHOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Avril 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MJS-MDRAC 6
Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-